

REPUBLIQUE DE GUINEE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

Travail-Justice-Solidarité

DECRET N°D/99/ 075 /PRG/SGG  
PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR NATIONAL DE L'ECONOMIE  
ET DES FINANCES AU MINISTERE DE L'ECONOMIE  
ET DES FINANCES

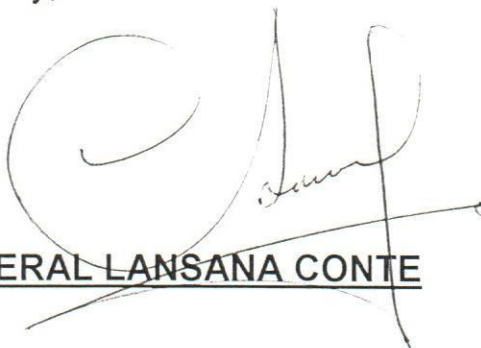
- Vu la Loi Fondamentale;  
Vu l'Ordonnance n°030/PRG/SGG du 15 Juin 1988 portant principes fondamentaux, de création, d'Organisation et de Contrôle des Structures des Services Publics;  
Vu le Décret n°D/99/004/PRG/SGG du 8 Mars 1999 portant nomination du Premier Ministre;  
Vu le Décret n°D/99/007/PRG/SGG du 12 Mars 1999, portant nomination des Membres du Gouvernement;  
Vu le Décret n°D/99/062/PRG/SGG du 5 Mai 1997 portant Attributions et Organisation du Ministère de l'Economie et des Finances.

**DECRETE**

**Article 1<sup>er</sup>:** Mr. Amadou BAH, Économiste en service à la Cellule d'Étude de Politique Économique au CNPG est nommé Directeur National de l'Economie au Ministère de l'Economie et des Finances.

**Article 2:** Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 4 AOUT 1999



**GENERAL LANSANA CONTE**

